



Réf. Farde e-Assemblées : 2289081

N° OJ : 24

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2019

Objet : Répartition pour l'année scolaire 2018/2019 de la subvention régionale dans le cadre du Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS).- Modification de la décision du Conseil communal du 09/09/2019.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la convention entre la Région et la Ville ayant pour but de régler les modalités de mise à disposition par la Région d'une subvention de 194.451,20 EUR dans le cadre des projets DAS 2018/2019 ;

Vu la décision du Conseil communal du 09/09/2019 fixant les montants accordés aux associations partenaires de la Ville pour les activités du DAS ;

Considérant que la direction de l'Institut Diderot a souhaité, en accord avec Mme Labiau, coordinatrice du projet, faire appel à L'ASBL les ambassadeurs d'expression citoyenne pour le projet BXL 11 pour un montant de 1.750,00 EUR.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 1.750,00 EUR au profit de L'ASBL les ambassadeurs d'expression citoyenne en accord avec la coordinatrice du projet pour le projet DAS BXL 11, article 70008/33202 du budget ordinaire 2019 - E.D. n° 19/34820.

Annexes :